

Comité des bénévoles - Termes

Mandat	<p>Le Comité des bénévoles vise à soutenir les opérations de Karaté Québec, particulièrement les événements par l'apport et la gestion de ressources humaines bénévoles.</p> <p>Ce comité relève du conseil d'administration (ci-dessous appelé "CA") et de la Directrice des opérations de Karaté Québec. Les membres de ce comité participent de façon volontaire et bénévole.</p> <p>Le mandat:</p> <ul style="list-style-type: none">● Soutenir la vision et la mission de Karaté Québec;● Appuyer le CA et la directrice des opérations de Karaté Québec pour la gestion des bénévoles;● S'assurer de pouvoir répondre aux besoins de bénévoles lors des événements;● Faire des recommandations sur l'amélioration du processus de gestion et de rétention des bénévoles;● Faire tout autre recommandation qui permet d'améliorer la participation et l'expérience de bénévolat. <p>Ce comité est permanent.</p>
Principales responsabilités	<ul style="list-style-type: none">● Déterminer la fréquence des réunions en présentiel ou virtuel du comité et fournir un compte-rendu;● Proposer des projets/améliorations et en déterminer les responsabilités;● Gérer les bénévoles lors d'événements;● Faire un rapport d'événement après chaque événement;● Gérer le recrutement de bénévoles pour les événements (compétition, entraînements, autres);● Maintenir la liste de participation à jour avec les détails de contact;● Faire les suivis et communiquer l'information pertinente aux bénévoles;● Apporter à l'attention du CA ou de la direction les sujets demandant une prise de décision quant aux opérations courantes;
Pouvoirs	<p>Les comités de Karaté Québec sont consultatifs seulement. Les décisions finales seront prises par le CA ou la direction de Karaté Québec, selon le cas.</p>
Composition	<p>Le Comité doit comprendre 3 à 4 membres.</p>

	<p>Responsable de comité Sélection par le CA</p> <p>Reste du comité 2-3 autres membres. Les autres membres du comité seront identifiés par le Responsable du comité et enterriné par le CA.</p> <p>D'autres membres peuvent s'ajouter pour des besoins ou projets ponctuels.</p> <p>Les candidats au comité seront sélectionnés sur la base de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Leurs connaissances du milieu sportif et gouvernemental; ● Leurs connaissances du karaté WKF; ● Leur disponibilité; ● Leur sens de l'organisation; ● Leur capacité à travailler en équipe. <p>Le Comité relève du conseil d'administration et de la Directrice des opérations de KQ.</p> <p>Durée du terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les positions ont un terme d'un an et seront réévaluées par le CA au mois d'août ou septembre suite à une évaluation. ● Il n'y a pas de limite au nombre de mandats consécutifs .
Réunions	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Comité devra tenir des réunions en personne ou en vidéoconférence afin de répondre aux besoins. ● Un minimum de 4 réunions annuelles est requis. ● Généralement, la période automnale requiert des suivis plus réguliers avec le début de la nouvelle saison.
Ressources	<p>Le CA détermine le budget global du Comité des bénévoles, s'il y a lieu. De temps à autre, le Comité des bénévoles peut demander à ce que du personnel de Karaté Québec lui soit affecté pour l'aider dans ses travaux. Toute dépense et ressource à être remboursée doit être demandée et approuvée à l'avance par le CA.</p> <p>Si des montants sont affectés à la compensation financière des bénévoles lors d'événements, les membres du comité de bénévoles seront compensés au même taux s'ils sont présents.</p>
Reddition de comptes	<p>Le responsable du comité soumettra un rapport écrit un mois précédent l'assemblée générale annuelle de Karaté Québec pour rendre compte des activités du Conseil aux membres de Karaté</p>

	<p>Québec.</p> <p>Le comité rencontrera la direction et/ou le CA au minimum une (1) fois trimestriellement, ou lorsque l'une des deux parties en fera la demande.</p>
Approbation et examen	<p>Le présent mandat a été approuvé par le CA le 18 mars 2024. Il sera revu chaque année par le Comité des bénévoles et le CA, et mis à jour par ces derniers au besoin.</p>